

# INFORMATIONS - COVID 19

**Pour faire face à l'épidémie et au risque accru de transmission.**

**La mairie maintient la fermeture stricte de ces services et ne traitera que les cas revêtant un caractère d'urgence (exemple : gendarmerie, décès,...)**

Concernant les attestation dérogatoires, nous ne faisons plus de photocopie (confinement). Il vous appartient de les reproduire au moyen de vos imprimantes ou manuellement sur papier libre.

[Télécharger Attestation de déplacement dérogatoire ici](#)

Je vous remercie de votre compréhension.

Le Maire de Mus